

Délibération du 14 octobre 2022

délibération **N° 2022-58 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour l'acquisition d'une chargeuse avec fourniture d'accessoires associés et prestation de garantie pour l'unité de préfiguration de traitement des biodéchets de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 07 octobre 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 octobre 2022 s'est réuni le 14 octobre 2022 à 15 h 30 au Bâtiment « La Pyramide », salle de réunion « KHEOPS », Parc d'activité Alpespace, 61 Voie Champollion 73800 PORTE-DE-SAVOIE et en visio.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 25

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BADIN Benoît
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	SPIGARELLI Lucien
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	REYNAUD Claude

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

THEVENON Raphaël donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian
VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à DAL BIANCO Serge
DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves
GIRAUD Murielle donne pouvoir de vote à BLANQUET Denis

Délégués excusés : 8

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SARTORI Walter ; FABRE Maryse ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; RUFFIER-LANCHE René ; BOIRON Laurence ; ROUGEAUX Jean-Pierre

Délégués absents : 6

BRUN Pierre ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GUIGUE Thibault ; DANIS Georges ; AMET Yannick

Délibération du 14 Octobre 2022

délibération **N°2022-58 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour l'acquisition d'une chargeuse avec fourniture d'accessoires associés et prestation de garantie pour l'unité de préfiguration de traitement des biodéchets de Savoie Déchets**

Monsieur Jean-Marc DRIVET, Vice-Président, rappelle que par délibération du Comité Syndical n° 2022-10 C du 28 janvier 2022, Savoie Déchets exploite une unité de préfiguration de traitement des biodéchets, installée sur un délaissé foncier attenant au site de Champlatt, dédié au compostage des végétaux de l'agglomération Chambérienne.

La capacité annuelle de traitement maximale admissible est de 450 tonnes de biodéchets. Cette unité a comme objectif la production d'un compost normalisé et la création d'une filière locale de réemploi en accord avec les objectifs des plans alimentaires territoriaux et permettant la création d'une économie circulaire de retour au sol des matières organiques triées à la source.

L'exploitation de l'unité de préfiguration nécessite l'usage d'une chargeuse lourde afin de réaliser l'ensemble des opérations de traitement des biodéchets réceptionnés et des opérations de gestion des productions de compost fini.

En 2022, Savoie Déchets a loué une chargeuse pour assurer le démarrage opérationnel de l'unité de préfiguration. Compte-tenu des loyers de location et de la montée en charge progressive de l'activité, il est proposé d'optimiser les coûts de fonctionnement de l'installation et d'adapter la définition du matériel aux besoins constatés après 6 mois d'exploitation, par l'acquisition et l'amortissement pluriannuel d'une chargeuse dédiée à l'activité.

Il est donc proposé de lancer une consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions du code de la commande publique, qui consiste en l'acquisition d'une chargeuse à godet sur pneus avec fourniture des accessoires associés et prestation de garantie.

Le montant du marché est estimé à 150 000 € HT pour l'achat de la chargeuse avec accessoires et l'exécution de la garantie de ce matériel sur 3 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation pour l'acquisition d'une chargeuse avec fourniture d'accessoires associés et prestation de garantie pour l'unité de préfiguration de traitement des biodéchets de Savoie Déchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché et tous documents y afférents.



La Présidente,
Marie BENEVISE

Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20221014-2022-58Cbis-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

